

## PRÉ-REQUIS

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des documents de travail.
- Aptitude médicale

## PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne étant amenée à utiliser, de manière permanente ou occasionnelle, des échelles, escabeaux ou des marchepieds.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ANIMATION

- Salle de formation et supports pédagogiques
- Mises en situation pratique sur différents matériels

## DURÉE / EFFECTIF / TARIF

- 0,5 à 1 jour (3,5 à 7 heures)
- 1 à 8 personnes par groupe
- à partir de 175 euros/pers/jour

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un test type QCM est effectué afin de valider les acquis de la partie théorique. Les acquis validés pendant les ateliers pratiques sont consignés sur l'attestation de suivi de formation.

## OBJECTIFS

- Aborder la réglementation sur les travaux en hauteur
- Aborder les principes de sécurité relatifs à l'utilisation d'échelles
- Vérification des échelles.

## PARCOURS PÉDAGOGIQUE

### THÉORIE

- Découverte du contexte réglementaire des travaux en hauteur (décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004, sa circulaire d'application de juin 2005 et les textes relatifs aux travaux en hauteur)
- Analyse des principes généraux de prévention de la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991
- Définition des droits, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage, de l'employeur ou de son représentant et des salariés
- Présentation du registre de sécurité des matériels.

### PRATIQUE

- Apprendre à vérifier l'équipement
- Connaître les règles d'utilisation d'une échelle et d'un escabeau, et les bonnes pratiques
- Mise en pratique sur cas concrets.
- Renseigner une fiche de vérification et le registre de sécurité